

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2021

---oo00oo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le VINGT-NEUF JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 25 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Ayant pris part aux délibérations : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - Mme DELIAS Christine – M. Serge PONSA - Mme ARTIGUES Inès - Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. PEREZ Julien - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle – M. ROBERT Rémy - M. DÉMELIN Jean -Louis - Mme LE TOAN BARES PhongLan

ONT DONNE PROCURATION :

M. RIFF Michel à M ROBERT Rémy

M. BOSSELUT Rodolphe à Mme ARTIGUES

Mme OMAHSAN Faëza à M. LUNEAU Alain

Mme BLANCHARD Christine à Mme LEBECQ Michelle

Mme LARROZE Rachel à Mme LE TOAN BARES PhongLan

ABSENTS EXCUSES :

M. DESCLAUX Fabien

Mme NOLIN Claire

Mme NGUYEN Liliane

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame GARRABE-POUGET Jeannine est nommée Secrétaire de séance.

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 29 juin 2021 Trame unique</p>	<p>CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 9.1</p>	<p>DELIBERATION MUNICIPALE N° 102-2021</p>
<p>OBJET : DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME ET DU CLIMATISME DE FONT-ROMEU EN PREMIERE CATEGORIE ET AU MAINTIEN DU CLASSEMENT DE LA VILLE DE FONT ROMEU, ODEILLO, VIA EN COMMUNE ET STATION TOURISTIQUE</p>		

Monsieur le Maire expose :

Le Code du Tourisme prévoit des dispositions particulières pour les communes et territoires touristiques. Celles-ci se concrétisent notamment par les classements « commune touristique et station de tourisme » dont les critères sont détaillés dans les articles L.133-11, L.133-12, L.133-13 à L.133 et R.133-32 à R.133-37 et suivants du Code du Tourisme. La Ville de Font Romeu, Odeillo, Via est ainsi classée « station de tourisme » depuis le 2 décembre 2016 et souhaite proroger ce classement, qui sera caduc au 1er janvier 2022 ;

Cette procédure implique dans un premier temps, le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en catégorie I ;

Les nouveaux critères issus de l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 juin 2011 traduisent les engagements de l'Office du Tourisme au regard de 3 interfaces :

- la relation avec la collectivité de rattachement, via une convention d'objectifs contractualisés,
- la relation avec les professionnels de la destination qui se développe à travers la mission d'animation et de coordination des entreprises et partenaires impliqués dans le développement touristique du territoire,
- la relation avec la clientèle qui exprime la promesse de qualité de service qui s'attache à la catégorie de classement, reflétée par des critères décrivant l'accès à l'information, l'ambiance des lieux et la compétence des agents affectés notamment aux fonctions d'accueil et d'information.

Les grandes caractéristiques de l'Office de Tourisme de catégorie I sont de plus de disposer d'une équipe renforcée et de déployer une promotion d'envergure nationale et internationale ;

En application de l'article D.133-21 du Code du Tourisme, il revient au Conseil Municipal, sur proposition de l'Office de Tourisme et du Climatisme de Font Romeu, de formuler la demande de classement auprès du Représentant de l'Etat dans le Département ;

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans ;

Considérant que l'Office de Tourisme et du Climatisme de Font-Romeu déposera un dossier de renouvellement du classement en catégorie I auprès de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

